



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

COFACE

Question écrite n° 65112

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre delegue au commerce exterieur sur la definition des missions de la compagnie francaise d'assurances pour le commerce exterieur (COFACE). En effet, cet organisme devrait etre un acteur privilegie des relations commerciales entre la France et les pays en developpement ou les pays de l'Est, en raison des marches considerables qui se sont ouverts pour nos entreprises dans ces pays, alors que les debouches dans les pays industrialises se reduisent. L'etablissement de relations commerciales avec ces pays est un facteur du developpement, particulierement lorsque cela se traduit par des implantations d'entreprises et par l'acquisition d'un savoir-faire. Or, recemment, un industriel souhaitant etudier le marche roumain en vue d'exporter, s'adressant a la COFACE pour obtenir une couverture des investissements necessaires, s'est entendu repondre qu'il serait preferable qu'il trouve des marches en France, et qu'il s'abstienne d'investir en Roumanie. Ce sont de tels arguments qui font perdre des marches importants aux entreprises francaises, laissant ainsi nos concurrents europeens, et particulierement allemands s'installer sur des marches d'avenir, notamment dans les pays de l'Est. Il lui demande, en consequence, quelle est precisement la politique de la COFACE en matiere de garanties sur ces marches, certes aleatoires, mais porteurs pour les decennies a venir.

Texte de la réponse

Reponse. - La Compagnie francaise d'assurance pour le commerce exterieur (COFACE) est chargee d'appliquer la politique des credits a l'exportation decidee chaque annee, par le ministre des finances, en fonction de l'analyse des risques specifiques a chaque pays. Cette analyse prend en compte un ensemble de parametres economiques et financiers (croissance economique, inflation, PNB habitant, solde des paiements courants, dette exterieure, etc) auxquels s'ajoutent des criteres prenant en compte l'experience de la COFACE sur ces pays (encours de risques, arrieres). La reorientation des exportations francaises vers les pays les plus solvables est une action qui a ete engagee par le Gouvernement depuis plusieurs annees. Elle se traduit notamment a travers la politique de credit mise en oeuvre par la COFACE. A l'egard des pays d'Europe centrale et orientale, la politique de credit francaise est a la fois nuancee et evolutive. Nuancee, parce qu'elle tient compte des particularites de chaque pays. Certains pays sont en etat de cessation de paiement et ne font plus face a leurs echeances, occasionnant ainsi des couts considerables pour la COFACE et le budget de l'Etat. D'autres pays, au contraire, semblent reussir leur transition economique et leur economie laisse apparaitre des signes positifs. Evolutive, parce qu'elle peut varier chaque annee en fonction des donnees qui sont fournies sur l'evolution des principaux indicateurs pris en compte. Dans le cas particulier de la Roumanie evoquee par l'honorable parlementaire, la politique de credit francaise est particulierement ouverte puisqu'elle s'est deja traduite, ces deux dernieres annees, par la garantie par la COFACE de pres de trois milliards de francs de credit. Il est egalement ajoute que le developpement de la presence francaise en Europe de l'Est passe aussi par les investissements des entreprises francaises, pour tirer profit a la fois de conditions de production favorables et a la fois de marches globalement importants. Pour favoriser ces investissements, plusieurs procedures ont ete mises en oeuvre. Les etudes prealables a un investissement, lorsqu'elles ont pour but de mieux connaitre le futur partenaire local (audit financier et industriel), peuvent faire l'objet d'avances consenties a l'entreprise francaise, ces avances etant remboursables si l'operation d'investissement est finalement decidee. En Pologne

et en Hongrie, des protocoles de partenariat permettent aux joint-ventures d'accéder à des crédits français consentis à des conditions très favorables par rapport aux conditions du marché. Enfin les investissements peuvent être garantis contre le risque politique par la COFACE et contre le risque économique (pour les seules PME) par la SOFARIS. Pour être complet, il faudrait aussi tenir compte de l'importance des crédits communautaires (Phare pour l'Europe centrale et Tacis pour l'ancienne Union soviétique) destinés au financement de prestations d'assistance technique ou de formation et qui bénéficient à un nombre important d'entreprises françaises. Sur une enveloppe totale de près de 10 milliards de francs, en 1992, la France a fourni 20 p 100 du financement. Compte tenu des éléments qui viennent d'être rappelés, le dispositif public d'appui aux entreprises françaises désireuses de profiter des débouchés situés en Europe de l'Est paraît à la fois varié dans ses instruments et important par les dépenses engagées. L'espoir du Gouvernement est, ainsi, d'aider ces pays à réussir leur transition vers une économie libérale tout en favorisant la présence des entreprises françaises sur leur marché.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65112

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5490